

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Rapporteur : Hikmat Chahine

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU DOB 2021

- Un rebond de la croissance économique est attendu en 2021 mais qui ne permettra pas de compenser la chute de 2020.
- Le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité est fixé à 0,2% contre 1,2% en 2020 (+0,9 % pour la taxe d'habitation).
- Un plan de relance au niveau national et européen pour soutenir l'économie

LA LOI DE FINANCES POUR 2021

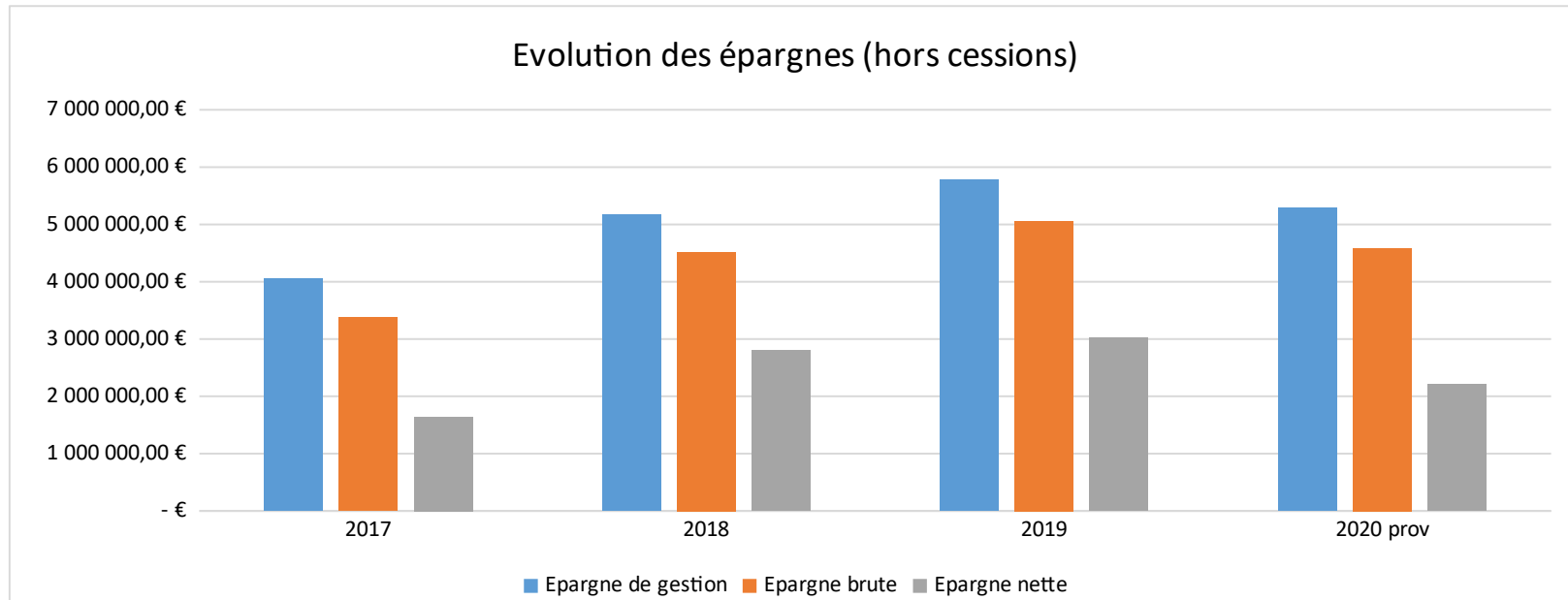
- Une stabilité, au niveau national, des dotations de l'État
- Maintien des aides à l'investissement local
- Maintien d'une clause de sauvegarde des recettes fiscales des collectivités dans le cadre de la crise COVID
- Suppression de taxe d'habitation pour les collectivités et baisse de la fiscalité des entreprises (CVAE, CFE, TF)

LES DÉPENSES SUPPLEMENTAIRES A VENIR

- Exploitation en année pleine du Centre Aquatique communautaire (943 K€)
- Lancement des travaux du PAPI (compétence GEMAPI : 2 M€ dont 1,5 M€ d'investissement)
- Lancement des travaux du schéma directeur d'eaux pluviales (1,1 M€ fonctionnement et investissement)
- Soutien financier à l'OITT dans le cadre de la crise sanitaire (450 K€)
- Développement de la compétence Enseignement supérieur (CNAM : 100 K€...)

LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31/12/2020

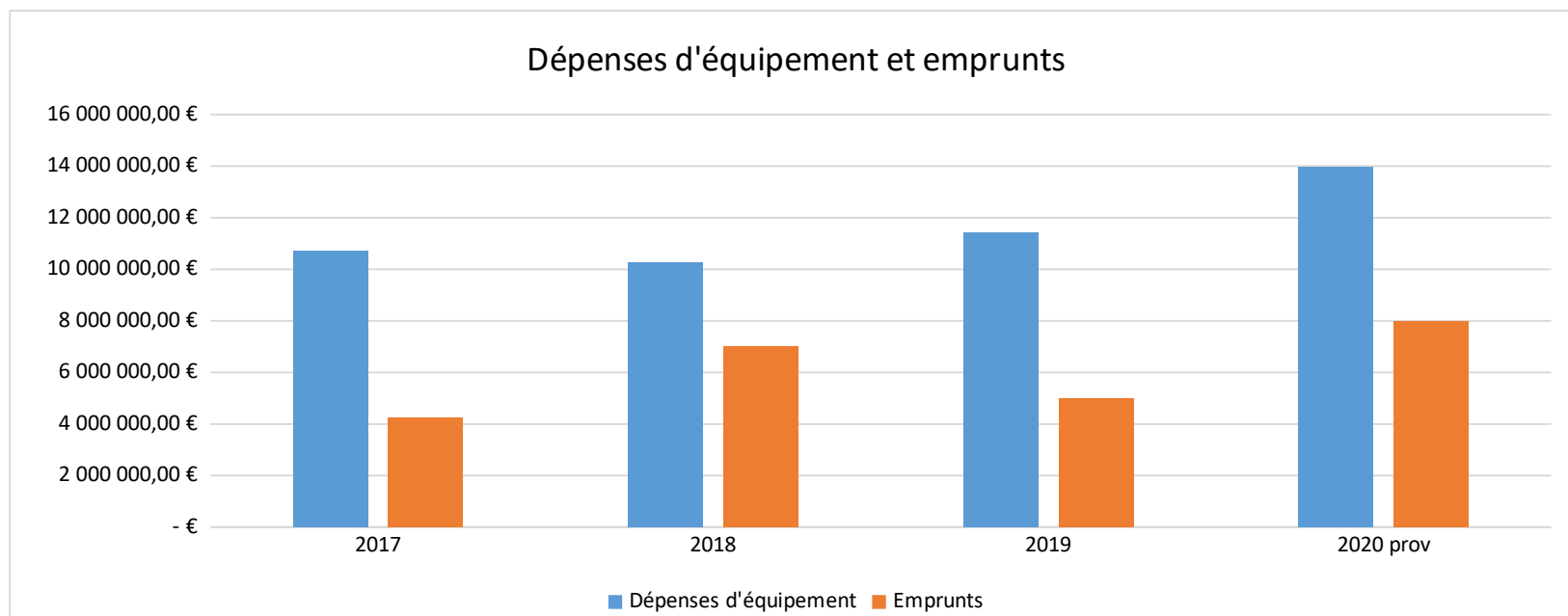
- Une épargne en baisse : Les ratios d'épargne diminuent en 2020 avec **2,2 M€** d'épargne nette pour financer la section d'investissement. Le taux d'épargne brute se situe à 11,2% en 2020 contre 13% en 2019. L'épargne brute atteint ainsi 4,6 M€ soit **471 K€ de moins qu'en 2019**.



LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31/12/2020

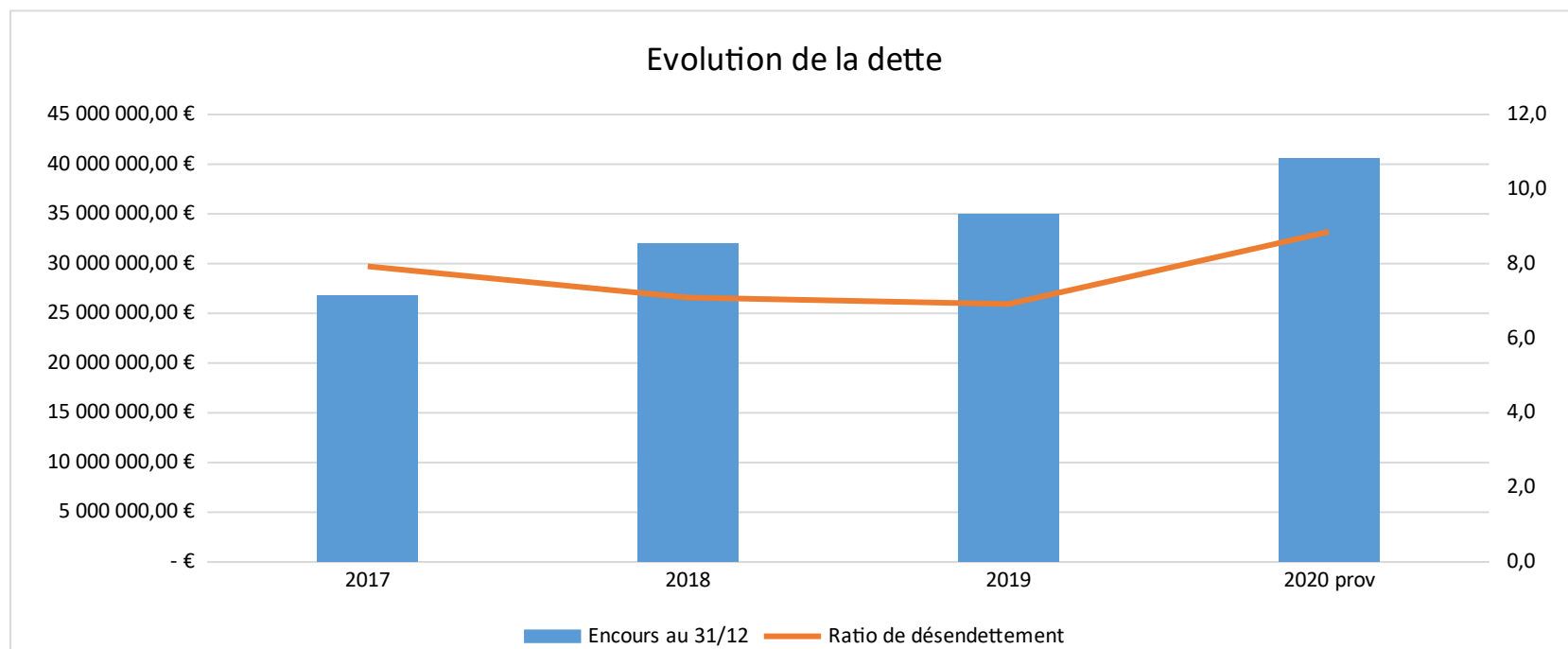
- Des dépenses d'équipement de **13,9 M€** en 2020 qui concernent notamment la voirie (3,1 M€), le centre aquatique (6,5 M€), la collecte et le traitement des déchets (1,4 M€), le logement (0,8 M€).

Financement par emprunt : 8 M€



LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31/12/2020

- Un endettement en hausse avec un encours de **40,6 M€** en 2020 auxquels s'ajoutent **4 M€** de reports. Le ratio de désendettement passe de 6,9 à **8,9 ans fin 2020**.



LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES DE 2021

Les premières prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 ont fait apparaître des **baisses de recettes** en lien avec la crise actuelle :

- baisse du produit de la CVAE : -232 K€
- baisse des recettes de la taxe de séjour : -612 K€
- baisse des recettes de la redevance spéciale pour le ramassage des déchets des entreprises : -50 K€

Des **besoins nouveaux** en matière de fonctionnement ont également vus le jour :

- Fonctionnement du centre aquatique communautaire : 943 K€ de subvention d'équilibre au budget annexe du centre aquatiques
- Fonctionnement de l'Office intercommunal du tourisme : 450 K€ de subvention exceptionnelle

LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES DE 2021

Les premières simulations d'équilibre du budget de fonctionnement, montrent que, hors reprise des résultats antérieurs, l'équilibre du budget n'est pas assuré et **l'épargne nette est négative de 200 K€.**

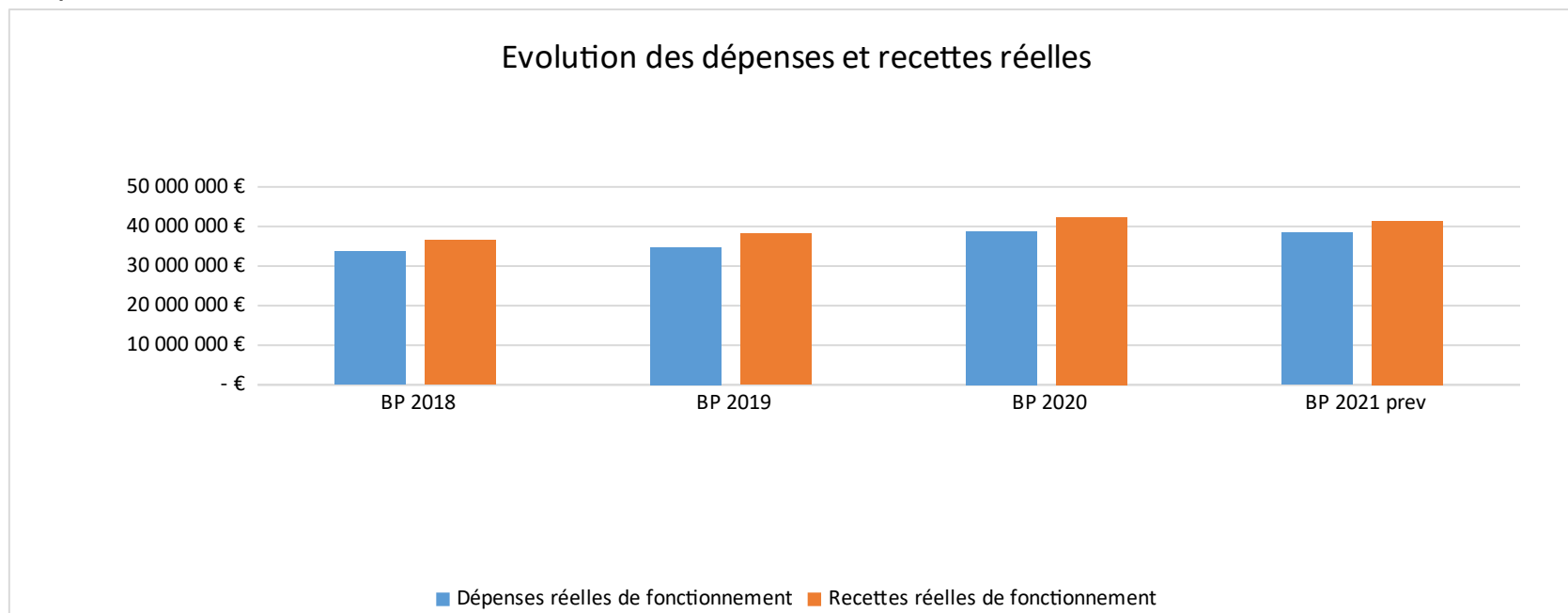
Grâce au travail mené par les services et les vice-présidents, des sources d'économies ont été trouvées à hauteur de 300 K€ et des recettes supplémentaires (subventions...) à hauteur de 100 K€ permettant de **retrouver une épargne nette positive de 200 K€.**

Cela reste cependant insuffisant pour atteindre l'objectif de maintenir l'épargne nette permettant la pérennisation du fonctionnement et de l'investissement de l'agglomération.

LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES DE 2021

Section de fonctionnement :

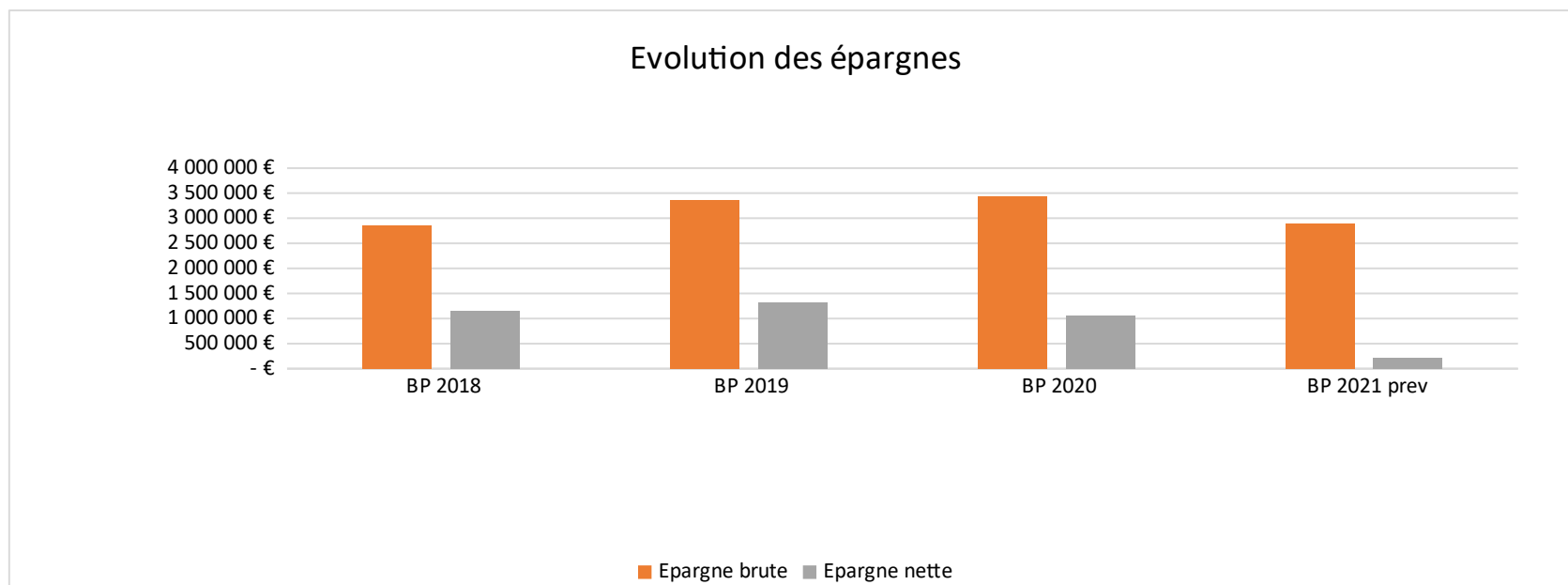
Sur ces bases, l'exercice 2021 présente une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de -1% soit -0,4 M€. Les recettes réelles devraient évoluer globalement de 2,2 % (0,9 M€) pour se situer à 41,3 M€ en 2021.



LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES DE 2021

L'épargne :

Au stade de la préparation budgétaire, l'épargne brute prévisionnelle s'établit à **2,9 M€** contre 3,4 M€ au BP 2020, hors reprise des résultats antérieurs. L'épargne nette dégagée après remboursement des emprunts se situerait à **0,2 M€** contre 1,1 M€ au BP 2020.



LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES DE 2021

L'investissement :

Au stade du DOB, les dépenses d'équipement nouvelles sont projetées à **12,7 M€** (12 M€ après arbitrages) pour le seul budget principal auxquelles s'ajoute **1,1 M€** de reports de 2020.

Les principales dépenses d'investissement concerneraient :

- Le centre aquatique communautaire et ses abords : 1,6 M€
- la voirie : 5,3 M€ dont 4,7 M€ de travaux (2021 et reliquats 2020)
- l'environnement : 1 M€ dont 0,6 M€ de dispositifs de collecte (bacs, bacs enterrés...)
- l'aide au logement : 1,1 M€
- la GEMAPI : 1,5 M€ dont 0,9 M€ pour le système d'endiguement

LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES DE 2021

Le recours à l'emprunt :

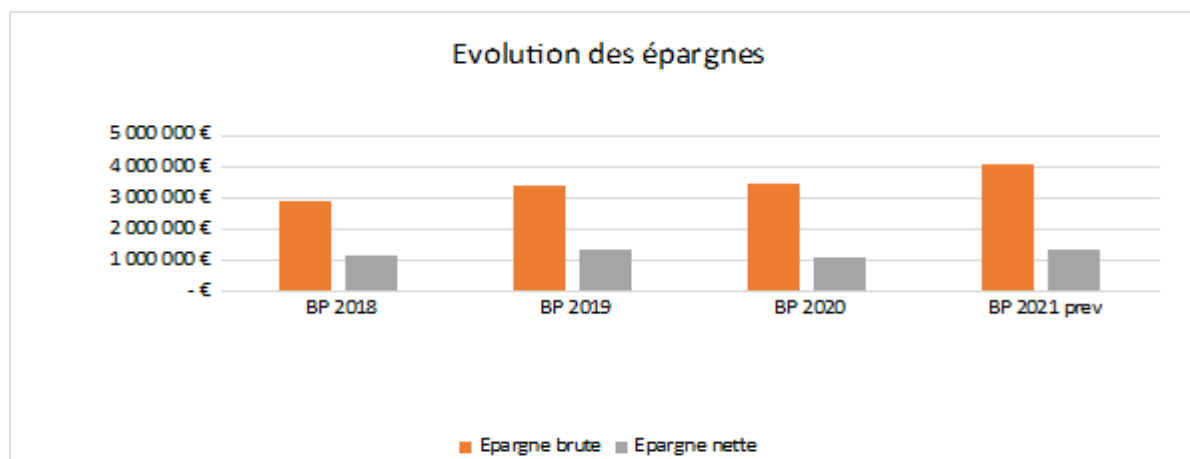
La trajectoire d'augmentation de l'encours de dette se confirme (40,6 M€ fin 2020, 4 M€ supplémentaires déjà signés et 5,2 M€ d'emprunt d'équilibre en 2021) et laisse augurer, sur la base d'une épargne brute de 2,9 M€, d'une possible hausse du ratio de capacité de désendettement à **16,3 ans fin 2021**.

Pour faire face à cette situation des choix doivent être faits pour maintenir une épargne nette suffisante.

LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES DE 2021

La taxe GEMAPI :

Il est nécessaire de confirmer le recours à la taxe GEMAPI, instituée par le Grand Dax le 19 septembre 2018 pour le financement de cette compétence mise à la charge de l'agglomération par l'État, à hauteur de 1,5 M€.



L'épargne nette se s'élèverait ainsi, hors résultats antérieurs, à **1,4 M€** et le ratio de désendettement prévisionnel serait ramené à 11,7 ans.

LES PROPOSITIONS D'ARBITRAGES

Les autres axes de travail pour améliorer l'épargne et stabiliser la dette:

- Maintenir la politique d'optimisation des coûts de fonctionnement
- Rechercher des recettes nouvelles
- Mettre en œuvre le transfert de charges entre les communes et l'agglomération suite à la prise de compétence « eaux pluviales »
- Redéfinir les relations financières entre l'agglomération et ses communes membres :
 - réviser des attributions de compensation des communes, en particulier en matière de voirie, pour donner au Grand Dax les moyens nécessaires à l'exercice de cette compétence
 - redéfinir la répartition du produit de la taxe d'aménagement notamment sur les zones d'activités communautaires